

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, la troisième lecture est l'étape où nous décidons d'adopter ou non un bill. Selon certains députés d'en face, il aurait dû être adopté bien avant d'avoir même été présenté. S'ils avaient suivi le débat, ils se seraient aperçus que des amendements capitaux ont été proposés, que tous ont été rejetés.

La loi sur les mesures de guerre a provoqué bien des rumeurs au Parlement et dans tout le pays sur sa nécessité. On a accusé beaucoup d'entre nous de ne rien comprendre au problème. Après sept semaines, presque tous les renseignements nécessaires ont été rendus publics. Nous pouvons maintenant prendre une décision fondée plutôt que de faire des suppositions sur la base de renseignements douteux.

Le *Star* de Montréal du 25 novembre a publié une déclaration du ministre de la Justice québécois, investi de pouvoirs étendus par le gouvernement en vertu du règlement institué aux termes de la loi sur les mesures de guerre. Ce ministre n'est pas d'accord sur la façon dont la situation actuelle est décrite par le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand). Le titre de l'article en question est: «Choquette qualifie de «hautement exagérée» l'estimation de Marchand selon laquelle le FLQ compterait 3,000 membres». Et je cite partiellement cet article:

M. Choquette déclare: «A mon avis, le FLQ compte environ 100 à 125 membres actifs. M. Marchand a ses propres idées et son estimation est hautement exagérée. De trop nombreuses remarques et opinions contraires se sont élevées d'Ottawa pendant la crise.»...

M. Choquette s'est refusé à répondre directement à toute question portant sur le raisonnement du gouvernement, mais les quelques réponses qu'il a bien voulu fournir donnent l'impression très nette que la plupart sinon tous les faits justifiant la position québécoise avaient été dévoilés.

• (4.20 p.m.)

Beaucoup ne blâment pas le gouvernement d'avoir réagi comme il l'a fait à la requête de la province de Québec. Il faut reconnaître que le premier ministre (M. Trudeau) est l'un des rares libéraux à avoir jugé nécessaire de remplacer la loi sur les mesures de guerre par une mesure législative moins rigoureuse. Nombreux sans doute sont les membres de son parti qui se seraient empressés de lui conférer des pouvoirs dictatoriaux s'il les leur avait demandés. Un député libéral a indiqué hier que certains Canadiens devraient probablement perdre leur liberté afin de protéger 22 millions de leurs concitoyens. Il me semble que si la liberté a quelque importance pour les Canadiens, la liberté de tout individu, doit également être pour eux une chose grave. Autrement, les droits civils des 22 millions de Canadiens dont on a parlé ne vaudraient vraiment pas grand-chose.

J'ai noté avec intérêt la position de certains députés du Québec membres du Ralliement créditiste. Ils nous ont fait part de leurs craintes de voir la liberté restreinte par cette loi dans leur province. Je suis surpris de constater que certains autres députés du Québec ne partagent pas ce souci. Le bill à l'étude limite dans une large mesure à une province en particulier les pouvoirs qu'il contient. Les Québécois doivent avoir honte de n'avoir pas réussi à

[M. l'Orateur suppléant (M. Laniel).]

régler eux-mêmes les problèmes des terroristes. Bien peu de personnes seront condamnées aux termes de la loi sur les mesures de guerre ou de toute mesure de remplacement; la plupart le seront aux termes du Code criminel. Mais personne n'a suggéré de renforcer le Code et d'ainsi lui permettre d'être à la hauteur de la situation actuelle. Si le gouvernement peut nous prouver que la chose s'impose, il me semble que le Code criminel, qui s'applique à tout le Canada, devrait être renforcé à cet égard.

A mon avis, le gouvernement a adopté une position statique face à la situation au Québec. Même s'il a aidé et, mettons, guidé le gouvernement provincial lorsqu'il s'est agi d'assurer de l'aide, il lui a laissé assumer seul l'application de la mesure. Depuis quelques jours, on a demandé au gouvernement d'accepter des amendements au bill, de supprimer la disposition rétroactive et d'améliorer la mesure, sans pour autant en diminuer l'efficacité. Je m'étonne de ce qu'aucun des députés ministériels du Québec n'aient appuyé ces efforts. Après tout, ce ne sont pas des représentants provinciaux même s'ils agissent tout comme; s'ils le sont, c'est qu'ils sont venus à Ottawa après avoir échoué au Québec. S'ils sont représentants au Parlement fédéral, ils auraient évidemment dû demander au gouvernement fédéral de prévoir une commission de surveillance pour les cas d'abus. Il y aura sûrement des abus. Certains d'entre eux devraient réfléchir au cas d'une jeune fille de Montréal qu'on a conduite à la prison locale, qu'on a dévêtue pour se livrer sur elle à des gestes indécentes, qu'on a forcée à discuter pendant trois heures de sa vie intime et qu'on a renvoyée chez elle en lui disant que pour lui rendre service, on pourrait la faire accompagner de deux agents pour la distraire de la politique et la tenir dans le droit chemin. Certains députés peuvent croire qu'une commission de révision n'est pas nécessaire, mais il me semble qu'elle l'est.

Parmi ceux qui occupent les banquettes ministérielles se trouvent de nombreux députés de la province de Québec qui sont compétents et intelligents. Je m'inquiète, parce qu'ils ont préféré ne pas nous donner leur avis, afin que nous puissions régler certaines difficultés fondamentales qui ont donné lieu à la situation actuelle dans cette province. La plupart des problèmes relèvent du ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand); ils ont trait à l'éducation, à la création d'emplois pour les chômeurs, à la formation appropriée de ceux qui sont sur le point de se lancer sur le marché du travail. Il faut également assurer aux Québécois qu'ils ont d'aussi bonnes occasions de réussir au Canada que d'autres personnes demeurant dans une autre région du pays.

Si l'adoption de cette mesure s'imposait de prime abord, elle s'impose encore maintenant. La situation est cependant tout à fait différente. En principe, il s'agit de la nécessité d'effectuer une amélioration économique et sociale, et je le répète, je regrette que les députés du Québec n'aient pas appuyé les efforts des autres députés à la Chambre qui comprennent et connaissent les difficultés avec lesquelles cette province est aux prises.

Certaines de ces difficultés me sont signalées à l'occasion. La semaine dernière, 20 étudiants de la province de